

LE PORT DU MASQUE **N'EST PLUS OBLIGATOIRE** DANS L'ENCEINTE DE L'ICANS

Il est cependant recommandé de continuer à porter un masque si :



Je suis **malade** (toux, rhume, etc.)



Je suis **immunodéprimé(e)**
ou fragile



Je vis avec une personne ayant
une **infection respiratoire**

Rappel des gestes barrières

- ➔ En cas de port de masque, seul le port du masque chirurgical est indiqué. L'ICANS n'autorise pas les masques en tissu. Le masque doit impérativement couvrir la bouche et le nez.
- ➔ Une friction de gel hydroalcoolique est demandée à l'entrée de l'Institut.
- ➔ Désinfection des mains a minima en entrant et en sortant de la chambre.

En vous protégeant, vous protégez les autres
SOYONS SOLIDAIRES ! #tousResponsables